
Procès-Verbal : Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière
Séance du lundi 3 novembre 2025

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Madame <i>Monsieur</i>	ALAMELOU Emma (Titulaire) <i>Gilot Quentin (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	BARTOUT Pascal	X départ 14h45		Mme RABAUD Isabelle
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma		X	
Madame <i>Madame</i>	BEN SAAD Cyrine (Titulaire) <i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BENECAID Ziyad (Titulaire) <i>MOK Julianne (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	BENSAID Abdelkrim		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BOUDES Alexis (Titulaire) <i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	CARBONNELLE Etienne	X		
Madame <i>Monsieur</i>	COLAFRANCESCO-BOURGEON Léa (Titulaire) <i>GUILLONEAU Hugo (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	DI NALLO Bruno		X	
Madame	ETEVEZ Laure	X		
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle	X		
Madame <i>Monsieur</i>	GUEYE Binta (Titulaire) <i>TSAGNELET Exauce (Suppléant)</i>		X	
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira	X		
Madame	INGARAO Aurore		X	
Monsieur <i>Madame</i>	JAFFRE Raphaël (Titulaire) <i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>		X	
Madame	LEJEUNE Véronique		X	M. MORIN Richard
Madame	LEPEINTRE Angélique		X	M. RINGUEDE Sébastien
Madame	LOTH Karine	X		
Madame	LOUBERE Stéphanie		X	
Monsieur	MALRIEU Florent	X		
Monsieur <i>Madame</i>	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire) <i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>		X	Mme RAYMOND Fleur
Monsieur <i>Madame</i>	MERMILLOD Sébastien (Titulaire) <i>VANG Elisabeth (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	MIGUEL Fabrice	X		
Monsieur	MORIN Richard	X		
Madame	NARCISSE Sophie	X		
Monsieur	ONNEE Stéphane	X		
Monsieur <i>Monsieur</i>	PAULY Hugo (Titulaire) <i>CHABRIAND Léo (Suppléant)</i>		X	
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>		X	
Madame	RABAUD Isabelle	X		
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>	X		
Madame	RENAUD Juliette		X	M. RINGUEDE Sébastien
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	SIEGWALD Solange	X		

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent (e)	Représenté(e) par :
Monsieur <i>Monsieur</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>BONMARTY Mark (Suppléant)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	ZONGO Abdoul-Aziz (Titulaire) <i>OUCHQIR Rim (Suppléante)</i>		X	

Art 27 des statuts de l'université (CAC) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	38	20	13

En début de séance : Nombre de présents : 17 / Procurations : 4 / Total votants : 21.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- Mme Anne BOUJU, Directrice adjointe de l'INSPE
- M. Régis HANKARD, Professeur des universités – Praticien Hospitalier en Pédiatrie Nutrition
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur de la DEVE
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance
- Mme Caroline LORIOT, DGSA FVE
- M. Frédéric MOAL, Vice-président Vie des Campus
- Mme Camélia TURCU, Vice-présidente Commission Recherche

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h00.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Vice-président CFVU interroge les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance.

M. Bartout :

Est-ce qu'une discussion est en cours avec la gouvernance et le rectorat concernant l'avenir des enseignements d'espagnol à la suite de la suppression du Master MEEF Espagnol à Orléans ?

Le Vice-président :

Le point Master Enseignement et Éducation (M2E) va être retiré de l'ordre du jour de la séance de ce jour, il doit d'abord être soumis au conseil de l'INSPÉ.

Dès la rentrée prochaine, les Masters M2E sont censés accueillir des étudiants titulaires d'un concours CRPE, CAPES ou tout autre concours de l'enseignement précédemment proposé à Bac+5.

En fonction des postes proposés par le ministère, c'est le rectorat qui a la charge de la répartition du nombre de postes par site.

La localisation des Masters M2E second degré a été débattue entre l'université d'Orléans, l'université de Tours et le rectorat. Ces différents acteurs se sont appuyés sur des données chiffrées, en mettant l'accent sur le nombre d'admis au concours sur l'académie. Selon ces critères, il a été constaté pour deux disciplines de spécialités de M2E, Espagnol et Physique-Chimie, qu'elles ne pouvaient être proposées à la fois à Tours et à Orléans. Le rectorat a arbitré sur l'ouverture en région Centre-Val-de-Loire pour : 1 Master M2E Espagnol à Tours et 1 Master M2E Physique-Chimie à Orléans.

Un échange est prévu entre le Président de l'université et les enseignants d'espagnol, le 17 novembre 2025 pour trouver des solutions quant à la répartition des 400 heures de service assurés en enseignant d'espagnol aujourd'hui à l'université d'Orléans dans le cadre du ME2 Espagnol.

Mme Etevez :

1) Est-il possible qu'un étudiant soit en formation à l'université Tours et en stage à l'université d'Orléans ou inversement ?

2) En ce qui concerne les autres disciplines, il y aura bien une ouverture à l'université d'Orléans l'université et à l'université de Tours ?

Le Vice-président :

1) Nous pensons que ce schéma ne sera pas mis en œuvre, étant donné que le rectorat supporte financièrement les frais de déplacement des fonctionnaires-stagiaires. Ce point ne suscite pas d'inquiétude auprès du rectorat pour le moment.

2) Toutes les autres formations existantes sont maintenues sur les deux universités. Cependant, l'université de Tours aura une spécialité M2E supplémentaire par rapport à l'offre MEEF second degré actuelle : les lettres anciennes seront proposées sur Tours.

1. [Point d'information] Thématiques fédératrices

Le Vice-président invite Mme Camélia Turcu, Vp Commission Recherche, à présenter ce point.

Les thématiques fédératrices remplaceront des pôles thématiques actuels. Elles seront plus flexibles et seront axées autour de la recherche et de la formation.

Mme Turcu fait une présentation générale de l'Université d'Orléans composée des chiffres clés, des structures de Recherche et des structures de formations.

Mme Turcu expose le bilan des projets structurants, des Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) et du projet Santé à Orléans (2021 à 2024).



Ensuite, Mme Turcu présente les résultats du groupe de travail « Recherche » sur les pôles thématiques.

Les actuels pôles thématiques sont les suivants :

"Énergie, Matériaux, Système Terre Espace"	"Humanités, Cultures, Sociétés"	"Modélisation, Systèmes et Langages"	"Sciences Biologiques, Chimie du Vivant"
---	------------------------------------	---	---

Il s'agit au travers des thématiques fédératrices d'intégrer la dimension formation, mise de côté par les actuels pôles thématiques.

Etat des lieux :

Les pôles étaient essentiellement sollicités pour procéder à l'interclassement des « Appel à Projets de recherche (APR) et des Appel à Projets Bonus Qualité Recherche (BQR). Ils étaient souvent perçus comme une surcouche entre laboratoires et gouvernance.

Propositions :

Il s'agit de définir clairement la gouvernance des pôles (directeurs de laboratoires, représentants des chercheurs, directeurs de composantes...), et de renforcer la relation entre les pôles et les écoles doctorales et de mieux définir le rôle des pôles. Concernant ce dernier point :

- On note une absence de politique d'animation scientifique ou de formation (Master, thèse) au niveau des pôles - Ceci peut être expliqué par l'actuel manque de financements/ressources financières au niveau des pôles.
- Il semble nécessaire de revoir le rôle des pôles - on pourrait ainsi envisager qu'ils deviennent une espace de présentation des sujets de thèses aux étudiants de Master - Ceci permettrait aussi de renforcer les liens formation-recherche au sein des pôles.
- Proposition de créer possiblement un pôle qui regroupe l'ensemble des laboratoires SHS de l'université ? Actuellement les laboratoires SHS sont répartis sur deux pôles (HCS, MSL).
- Renforcer la visibilité externe des pôles thématiques : créer une vraie signature thématique afin d'accroître la visibilité de l'université. Communiquer davantage sur cette dimension par exemple à travers une page internet à destination des externes (HCERES).
- Impliquer les composantes dans la réflexion de la structuration de la structuration des thématiques fédératrices.

Mme Turcu fait un retour sur le Séminaire d'établissement « « Recherche et Formation » du 12 juin 2025 ayant pour le thème la construction des axes stratégiques futurs.

Trois questions principales ont été abordées lors du séminaire.

1. Pourquoi restructurer / identifier des axes stratégiques en matière de recherche et de formation ?

- Mieux articuler la recherche et la formation.
- Renforcer l'interdisciplinarité (en formation et recherche).
- Augmenter la visibilité de nos thématiques fortes et émergentes.

2. Comment mettre en œuvre cette restructuration ?

- Créer des fédérations de recherche et de formation ?
- Construire des graduate schools ? (ex : universités de Caen, Paris Saclay)
- Créer des départements ? (ex : comme dans les universités anglophones)
- Rester sur des axes stratégiques / pôles thématiques ?

3. Quels sont les objectifs de ces nouvelles structures ?

- Renforcer le dialogue formation – recherche, soutenir la formation par la recherche.
- Créer des structures souples, bénéficiant d'une vraie animation.
- Structurer et fédérer la recherche interdisciplinaire.
- Accroître la visibilité scientifique et l'attractivité.
- Répondre aux grands défis sociétaux et environnementaux.

Comment y arriver ?

En Recherche

- Mettre en place une animation de la recherche
- Réfléchir à la mise en place des bourses de thèses, ou post-docs pour renforcer les thématiques fédératrices
- Mettre en place des appels à projets internes incitant à la co-construction interdisciplinaire.
- Impliquer ces structures dans l'évaluation des projets soumis en réponses à des Appels à Projets (AAP) régionaux (ex. rôle d'évaluateur), lien avec la stratégie régionale
- Organiser des réunions de coordination scientifique (ex. pour répondre à des appels à projets nationaux / internationaux, lancer des partenariats industriels)
- Renforcer la communication scientifique (site web, événements, publications)
- Recrutements des Chaires de Professeurs Juniors (CPJ) ?

En Formation

- Favoriser les stages et thèses co-encadrés entre laboratoires,
- PIA 4 MINERVE (ex : projets interlaboratoires),
- ATHENA (ex : Co-organisation des BIPs),
- Cours partagés,
- Formations mutualisées au niveau Master / Doctorat,
- Lien avec la stratégie régionale.

Mme Turcu termine en invitant les élus de la CFVU à assister aux prochaines réunions d'information et de débat sur ce sujet.

INSTANCE CFVU

2. [Approbation] Relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 15 septembre 2025.

Le Vice-président demande s'il y a des observations ou des rectifications à effectuer sur les relevés de conclusions du 15 septembre 2025.

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote les relevés de conclusions relatif à la séance du 15 septembre 2025.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	4
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité sur les relevés de conclusions relatifs à la séance du 15 septembre 2025.

*** 14h45 - Départ de M. Bartout représenté par Mme Rabaud. ***

3. [Délibération] Maquette pédagogique du Diplôme Inter-Universitaire Nutrition Alimentation Santé (DIUNAS).

Le Vice-président invite M. Régis Hankard, Professeur Pédiatrie Nutrition, à présenter ce point.

M. Hankard explique que le DIU Nutrition Alimentation Santé est la poursuite du DU Alimentation Santé créé en 2022 à l'Université de Tours.

Suite à la mutation de M. Hankard à l'université d'Orléans, il était essentiel de faire évoluer le DU en associant l'université d'Orléans et l'université Tours.

Ce partenariat permet également d'établir un lien avec les évolutions dans le domaine de la médecine et de répondre à la demande de formations à l'échelle régionale.

À partir de la rentrée 2027, le DIUNAS évoluera à nouveau et sera proposé dans le catalogue de formation de l'université de Poitiers.

Le DIUNAS Tours-Orléans se distingue par sa capacité à explorer à la fois le domaine de la Santé, de la Sciences et de la Santé, ainsi que des Sciences Humaines et Sociales.

M. Hankard fait référence à des grands lieux partenaires comme la Cité de la gastronomie Villa Rabelais à Tours. On note également la contribution de collaborateurs importants, comme l'équipe Tourangelle qui a contribué à la promotion du repas gastronomique français au patrimoine de l'UNESCO.

Cette formation s'adresse à des médecins, des internes en médecine, des professionnels de santé, des professionnels en alimentation nutrition, voulant une formation complémentaire.

Le DIUNAS est proposé en formation initiale et en formation continue, il se compose de :

- 82 heures de formations,
- 3 modules comprenant chacun un séminaire en présentiel intégrant 16 heures de TD :
 - 1) Reconnaître les situations de malnutrition/dénutrition
 - 2) Comprendre les bases de l'alimentation et de la thérapeutique en nutrition
 - 3) Comprendre les déterminants de nos choix alimentaires

M. Hankard présente l'équipe pédagogique et l'ensemble des unités d'enseignement par modules.

➔ [Maquette de formation jointe en annexe.](#)

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote la maquette pédagogique du Diplôme Inter-Universitaire Nutrition Alimentation Santé.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	5
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU approuve à l'unanimité la maquette pédagogique du Diplôme Inter-Universitaire Nutrition Alimentation Santé.

4. [Avis] Dossier d'accréditation du Master Enseignement et Éducation (M2E).

Ce point est reporté en attendant le passage au conseil de l'Institut de l'INSPÉ au 19 novembre 2025.

Quelques questions sont posées par les membres élus.

Mme Etevez :

À la CFVU précédente, le dossier d'accréditation de la Licence Professorat des Écoles (LPE) a été voté alors qu'il n'avait pas été soumis à l'approbation du conseil de l'institut de l'INSPÉ. Pourquoi ce n'est pas possible dans le cas du M2E ?

Le Vice-président :

Nous étions dans une situation d'urgence. Il était impératif de respecter les délais imposés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

Le MESR demande les avis des conseils pour la fin de novembre 2025 dans ce dossier du M2E. Or, ces délais ne sont pas soutenables. Nous nous efforcerons de respecter le circuit administratif réglementaire et des instances, quitte à être hors délai pour la remontée au Ministère du dossier du ME2.

M. Malrieu :

Les M2E seront-ils disponibles dans la plateforme Trouver Mon Master (TMM) pour la rentrée 26-27 ?

Le Vice-président :

Mme Béguin m'avait interpellé au sujet des délais courts du calendrier de TMM de l'an dernier. En raison de la période électorale, nous avions dû agir dans l'urgence, examiner et approuver les données réglementaires de TMM à la fin décembre 2024.

Actuellement, la situation ne s'est pas améliorée. Il y a l'articulation avec la mise en place de l'application FRESQ (Formation Reconnués de l'Enseignement Supérieur de Qualité) qui recense l'ensemble de l'offre de formation de l'enseignement supérieur et que nos services doivent renseigner, vérifier et consolider, et qui a entraîné des délais de traitement encore plus courts que les années précédentes pour mettre à jour TMM.

M. Abraham :

La plateforme sera-t-elle bien accessible aux candidats lauréats et non-lauréats ?

Le Vice-président :

Si l'on prend l'exemple d'un parcours de Master du 2nd degré rencontrant des difficultés à atteindre sa capacité d'accueil de 2 groupes de 30 étudiants (Orléans et Tours), le taux de remplissage de la formation peut être complété avec des candidats non-lauréats. Les étudiants non-lauréats suivront les mêmes cours dispensés par les étudiants lauréats, mais auront des périodes de stage réduites. Les lauréats seront automatiquement affectés en master M2E même s'ils n'ont pas fait acte de candidature.

Mme Etevez :

Que feront ces étudiants non-lauréats sur ces heures maquettes de stage ?

Le Vice-président :

Ils seront formés à l'admissibilité au concours. Nous avons encore le temps pour revoir les heures maquettes à mutualiser.

Mme Bouju-Goujon :

Pour les étudiants non-lauréats, la question n'est pas seulement financière. Certains d'établissement ont fait le choix de ne pas proposer de parcours aux non-lauréats, afin de se laisser du temps suite à la mise en place de la réforme.

Il est très difficile actuellement d'évaluer l'effectif sur des parcours de non-lauréats. Comment ces étudiants se projettent-ils dans un parcours de formation très orienté pour les lauréats aux concours ?

Le Vice-président :

Le recrutement des candidats pose également question, car les résultats au concours seront annoncés tardivement étant donné que les capacités d'accueil sont établies actuellement. Une note explicative mentionnera que les capacités d'accueil seront ajustées en fonction des résultats du concours et des affectations dans les parcours lauréats.

Un débat s'installe autour de plusieurs questions, telles que :

- Le nombre de places par bassin attribué pour les stages,
- L'inscription des candidats hors-académie,
- Le prévisionnel du nombre de poste fonctionnaire-stagiaires à pourvoir,
- La possibilité de l'ouverture de DUs associés aux parcours non-lauréats,
- La concurrence des classes préparatoires privées.

Vie Étudiante

5. [Avis] Programmation 2026 des actions financées par la CVEC.

Le Vice-président invite M. Frédéric Moal, Vp Vie de Campus, à présenter ce point.

M. Moal rappelle que la Contribution à la Vie étudiante et de Campus (CVEC) fonctionne en année civile et non en année universitaire.

Les étudiants inscrits au titre de l'année universitaire 2025-2026 se sont acquittés de la somme de 105€ de CVEC auprès du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

La liste des étudiants inscrits à l'université d'Orléans a été transmise au CNOUS. Deux versements nous serons accordés à la suite d'un calcul de répartition effectué par le CNOUS, dont les règles ne sont pas communiquées aux établissements.

1. Un versement fin janvier 2026 de la part fixe (46€/ étudiant inscrits)
2. Un versement fin juillet 2026 de la part variable après péréquation nationale du CNOUS (formule inextricable, 72.48€/ étudiant sur les 103€ de CVEC acquittés en 2024).

Construction Budget Initial

La commission CVEC s'est réunie afin d'étudier et d'estimer le budget initial de 2026.

Pour élaborer le budget initial de 2026, le modèle financier de l'année civile en cours (2025) a été utilisé comme référence. On estime que le versement sera à hauteur de 70 % du montant payé par les étudiants.

Année civile	CVEC acquittée par étudiant	CVEC reversée par étudiant	% versement	Nb Étudiants	Total versement CROUS
2023	95 €	70,3877 €	74,09 %	17 782	1 251 633 €
2024	100 €	74,2649 €	74,26 %	17 370	1 289 982 €
2025	103 €	72,4796 €	70,37 %	17 302	1 254 042 €
2026	105 €	73,8870 €	70,37 %	17 300	1 278 245 €

M. Moal fait référence au décret de 2025 de l'ancien Premier ministre (G. Attal) qui est défavorable aux universités. Ce décret apporte des modifications à la péréquation nationale des versements. Une part plus significative de la CVEC est allouée aux établissements privés. Ce qui signifie que la part des universités, donc la nôtre, est en baisse.

Cela représente une perte de soixante-dix mille euros sur le budget initial 2026 en lien avec ce décret.

Le budget cible CVEC 2026 est de 1 278 245 €.

Après avoir pris connaissance de toutes les demandes de financement CVEC de l'ensemble des composantes et services de l'université, les demandes de financement s'élèvent à environ à 1,5 million d'euros. La commission CVEC a approuvé un financement de 1251k€. Une commission de ratrapage

est prévue en avril 2026 pour financer de nouveaux projets ou des projets qui ont été refusés faute de fonds.

M. Moal explique que la commission CVEC a été réorganisée afin d'optimiser l'utilisation des fonds de la CVEC. On remarquera le regroupement de lignes budgétaires pour éviter les sur-estimations par ligne et le financement de certaines actions sur les fonds universitaires.

Conformément aux directives du MESR, il est nécessaire de classer les projets en fonction de la nature des fonds.

Projets Santé :

- 16 projets recevables, 15 projets financés avec mutualisation des lignes budgétaires par actions,
- Actions dans les domaines suivants : alimentation, précarité, bien-être, prévention santé, protections périodiques,
- Emploi : secrétariat, assistantes sociales, Etudiant Relais Santé, renforcements sur le pôle social,
- Consolidation de l'offre SSE sur Chartres, Châteauroux et Bourges.

Projets Culture :

- 10 projets recevables, 5 projets financés sur CVEC et 3 sur budget université,
- Suite au récent renouvellement du système sonore, le système LED du Bouillon est en attente,
- Résidence artistique financée sur le budget culture de l'université,
- Mutualisation de lignes budgétaires initiatives des campus de proximité sur budget université,
- Poursuite des Etudiant Relais Culture (emplois étudiants).

Projets Sport :

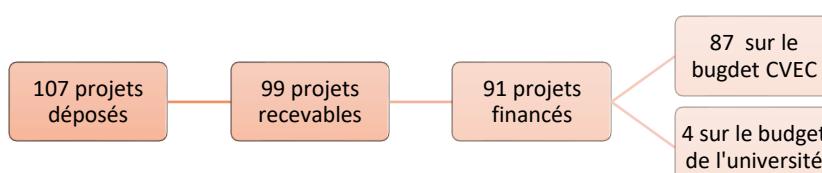
- 35 projets recevables, 33 projets financés par la CVEC,
- Arrêt du paiement de la licence de l'application mobile « parcours sportif »,
- Les projets des cours de SUAPSE ne sont pas recevables. Ils doivent être financés directement au SUAPSE.
- Rénumération des vacations des étudiantes SUAPSE STAPS,

Projets Accueil et Vie étudiants :

- 39 projets recevables, 34 projets financés CVEC, 1 sur le budget de l'université,
- Fort soutien de l'associatif FSDIE (275 k€)
- Accompagnements sociaux considérables dont logements d'urgence à la rentrée,
- Financement du tiers-lieu pour les associations étudiantes à Bourges,
- Regroupement des lignes d'emplois étudiants
- Actions lutte contre les VSS

M. Moal conclut en soulignant le dynamisme des campus de proximité et des composantes, en particulier l'INSPÉ ainsi que le dynamisme des associations étudiantes via le FSDIE.

Les demandes de financement de projets atteignent la somme de 1 504 k€ et les financements ont été accordés à hauteur de 1 251 k€.



Les dispositifs d'accompagnement seront renforcés de manière générale (logements d'urgence, ordinateurs, kits d'installation, ...).

Certains partenaires financiers ont une charge administrative financière de plus en plus lourde et complexe et on constate une augmentation des besoins et des demandes d'étudiants, ainsi qu'une diminution de la dotation et du versement du CNOUS.

→ Détails de la programmation en annexe.

Mme Béguin :

Quelle est la date de la 2^{nde} commission pour les appels à projet ?

M. Moal :

La date n'a pas encore été déterminée, vers la mi-avril. Il y a deux commissions par an (septembre/avril). N'hésitez pas à vous rapprocher de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) en particulier auprès M. Nicolas Landry pour l'accompagnement, l'éligibilité, le financement du projet. Si le projet est porté par une association étudiante, merci de vous rapprocher du FSDIE.

Le Vice-président :

Les projets provenant des services sont examinés par la commission CVEC, tandis que les projets étudiants sont examinés par la commission FSDIE.

Peut-on envisager la mise en place de plus de 2 commissions pour répartir la subvention non dépensée ?

M. Moal :

La mise en place d'une commission supplémentaire est compliquée, surtout en fin d'année avant la clôture SIFAC (gestion budgétaire). En septembre/octobre, lors de la commission, il est possible de revoir le budget de l'année en cours afin de procéder à des ajustements.

Le Vice-président :

Le rectorat est très méticuleux sur les dépenses effectuées sur le budget CVEC. Il est impératif d'obtenir un taux d'exécution satisfaisant. Le budget non consommé est déversé dans le fonds de roulement de l'établissement et identifié pour pouvoir mener des opérations pluriannuelles au bénéfices des étudiants.

M. Moal :

Les contrôles financiers font l'objet d'une grande rigueur de la part du rectorat. Deux établissements (dont l'université de Bordeaux notamment) se sont vus adressé un courrier de leurs autorités de tutelle les pressant d'utiliser leurs fonds CVEC non consommés dans des délais extrêmement courts, en raison de leurs taux d'exécution sur la CVEC particulièrement faibles.

Le Vice-président soumet au vote Programmation 2026 des actions financées par la CVEC.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	5
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité la programmation 2026 des actions financées par la CVEC.

6. [Avis] Propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE (Commission du 23 octobre 25).

Le Vice-président présente l'ensemble des projets des associations étudiantes qui ont été soumis à la commission FSDIE du 23 octobre dernier.

34 projets ont été examinés, cela correspond à un montant total de 111 380€ de subventions. Les porteurs de projets ont été entendus devant la commission FSDIE. Certains projets sont arrivés hors délai et seront examinés à titre exceptionnel, le 6 novembre prochain.

Le Vice-président précise que le séjour au ski et le karting font partie des projets présentés et qu'ils ne sont pas considérés non recevables par la commission FSDIE.

Mme Béguin :

Pourriez-vous nous en dire plus sur le projet d'intégration des étudiants Tchadiens à Orléans et le Festival ÔFestôche ?

Le Vice-président :

Il est à noter que de plus en plus de ces projets concernent les sites et campus de proximité.

En ce qui concerne les étudiants Tchadiens, il s'agit d'un cycle de conférences et d'une soirée de rencontres.

ÔFestôche revient pour sa 3ème édition, c'est un festival de musiques avec la présence d'associations étudiantes, il est ouvert à tous et aura lieu le 10 avril 2025.

Mme Raymond :

Le festival se déroule en deux parties, de 17h à 20h, il est axé sur l'information des étudiants, avec la présence de stands associatifs, ainsi que du SSU, du guichet de l'AIDE... C'est gratuit.

Ensuite, la seconde partie est réservée aux festivités avec des artistes locaux émergents dans la mesure du possible. Par ailleurs, il y a une volonté de promouvoir l'inclusivité et l'écologie, par exemple en proposant des repas végétariens ou végans.

Le festival bénéficie d'un financement de la région à hauteur de 50% (15 000€ en 2024). En raison de circonstances inconnues, la subvention n'a pas été accordée pour l'année 2025.

Il y a eu environ 600 participants l'année dernière et nous espérons qu'il y aura entre 900 et 1000 participants pour cette édition.

Le Vice-président :

Le campus d'Orléans compte 15 000 étudiants. C'est un peu dommage que seulement 600 étudiants se déplacent.

Mme Froment :

Est-ce que toutes les composantes de l'université sont représentées dans ces associations ?

Le Vice-président :

Oui, toutes les composantes sont visibles dans le dépôt des projets via les associations, même les sites distants.

M.Onnée :

Avons-nous une visibilité des financements accordés par les CFA pour soutenir les projets des étudiants en alternance ?

Le Vice-président :

Lors des présentations de projets, il y a un plan de financement complet qui détaille les dépenses, les recettes et les contributeurs sollicités. Les CFA accordent régulièrement des financements aux formations en apprentissage, et parfois le CROUS, la Métropole d'Orléans ou d'autres organismes. Cependant, le FSDIE est la seule source de financement de certains projets.

Les projets pédagogiques inclus dans les formations, donnant lieu ou non à l'attribution d'une note, ne sont pas financés par le FSDIE puisque les fonds du FSDIE proviennent de la CVEC.

Le Vice-président soumet au vote les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	5
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE (Commission du 25 septembre 25).

7. [Discussion] Bonus engagement étudiant.

Le Vice-président lance un débat en indiquant que depuis plusieurs années les étudiants demandent que l'engagement étudiant soit mieux valorisé dans les cursus puisque la réglementation l'autorise.

M. Moal informe que la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGSIP) a publié un guide des bonnes pratiques sur les principes généraux de la valorisation de l'engagement étudiant et les formes de leviers de la réussite d'insertion et de citoyenneté.

Ce guide pourra servir de base d'approche de la niveau formation afin de valoriser les compétences et l'accompagnement dans les universités.

Le Vice-président suggère la mise en place du fonctionnement proposé par l'Université de Lorraine. Les projets (descriptif, type d'engagement ...) sont déposés sur une plateforme. Ensuite, une commission examine les projets, avec la possibilité que les porteurs soient présents. Les membres de la commission pourront **proposer** des points à au jury d'examen. Seul, le jury pourra approuver la proposition de la commission, étant donné que le jury est souverain.

Les élus de la CFVU échangent sur les modalités et les mécanismes autour du bonus engagement. Ils discutent et argumentent de la manière suivante :

- L'attribution du nombre de point à accorder (0,5 point de moyenne par an point est considéré par certains élus comme trop élevé).
- L'étude du dossier étudiants (l'ensemble des notes + engagement),
- Le cumul avec d'autres UEOT,
- L'obtention des points au semestre ou à l'année,
- Le calcul en fonction des ECTS,
- Le rattachement technique dans le logiciel APOGÉE,
- L'évaluation de la nature de l'engagement, volume horaire...
- Composition des membres de la commission,
- Mécanismes de rattrapage,
- Non compensation avec la moyenne générale,
- Supplément au diplôme,
- Les difficultés dans les composantes

Durant ces échanges, les élus insistent sur l'importance d'accorder une attention particulière au cursus de l'étudiant tout au long de son parcours, afin d'éviter que ce bonus permette la validation d'un diplôme pour des étudiants ayant des lacunes aux enseignements fondamentaux. Par ailleurs, la VPE souligne que l'engagement étudiant est en baisse dans certaines filières (non-valorisation dans certains parcours, manque de temps, précarité, priorité...).

Le Vice-président conclut en indiquant que ce point sera de nouveau proposé à la discussion dans les prochaines séances CFVU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Vice-président Commission Formation et Vie Universitaire

Sébastien RINGUEDE

A blue ink signature of the name Sébastien RINGUEDE.